

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 13

Nombre de Conseillers présents : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER – Alain PONTENS – Emilie ENNELIN – Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Claudine PERTUISOT – Bernard ESCHENBRENNER

Absents : Adèle COSTE – Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDALUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

Secrétaire : Claudine PERTUISOT

D/ 63-11-24 Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la création, l'exploitation et l'entretien d'un ouvrage en enrochement sur le domaine public maritime de la commune de Soulac-sur-Mer – secteur de l'Amélie

La communauté de communes Médoc Atlantique (CCMA) a déposé auprès de la DDTM une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (CUDPM), afin de créer, exploiter et entretenir pour une période de 30 ans une digue venant relier l'actuelle digue de l'Amélie à l'ouvrage de protection situé au droit du camping Sandaya à Soulac. Cet ouvrage viendrait contribuer à la lutte contre le recul du trait de côte sur ce secteur fortement soumis à l'érosion. Sur la surface concernée par ces travaux (1.650 m²), le domaine public maritime naturel sera artificialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la demande déposée par la CCMA et AUTORISE M. le Maire à transmettre copie de la délibération à la DDTM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



La Secrétaire,

Claudine PERTUISOT

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

18 NOV. 2024